

annexe 2 : les plans nationaux

Plan 1 - Plan Ecophyto

Ecophyto1 : 2008-2018 **Des actions phares**

Le réseau des fermes déphy : en 2016, 3000 exploitations

Le certiphyto : 375 000 agriculteurs (97%)

Les Bulletins de santé du végétal information sur la situation sanitaire des cultures en région.

Ecophyto 2 : 2015-2025

- 7 principes :
- maintenir le cap,
 - surveiller les impacts (santé humaine et environnement),
 - s'inscrire dans le projet agro-écologique,
 - placer l'entreprise au centre,
 - jouer collectif (30 000),
 - territorialiser,
 - porter une culture positive

Ecophyto 2+ : 2018

- poursuite du plan écophyto2 et renforcement de certaines priorités : alternatives aux herbicides, glyphosate en particulier, protection des riverain et dialogue territorial ...
- pilotage interministériel

plan 2 - Plan Ecoantibio

Eco-antibio 1 : 2012-2016 **Des résultats plus qu'encourageants**

Sur les 5 dernières années la baisse est de 36.6%

Sur les trois dernières années baisse de 75 à 81% pour les antibiotiques critiques

Eco-antibio2 : 2017-2021 (plus incitatif et moins réglementaire)

- 4 axes :
- favoriser la prévention et les traitements alternatifs,
 - communiquer et former,
 - partager les outils,
 - s'assurer de la bonne application des règles

Plan 3 - Plan pour le développement d'une apiculture durable

Premier plan 2013-2015:

- 7 grands axes :
- diminuer les causes de mortalité des colonies
 - mettre en place une filière française compétitive d'élevage de reine et d'essaims
 - retrouver la biodiversité nécessaire à l'apiculture
 - maintenir et développer le service de la pollinisation assurés par les abeilles (70% des plantes à fleur)
 - promouvoir le rôle des colonies comme indicateur des atteintes à la biodiversité et à l'environnement.
 - développer la recherche, la formation et l'installation
 - organiser la filière apicole.

Prolongement pour deux ans :

- 4 axes :
- la formation
 - la limitation de l'exposition des abeilles aux facteurs de risque pour la santé des colonies
 - l'organisation et l'accompagnement de la filière apicole
 - la formation aux métiers de l'apiculture

Plan 4 - Energie, méthanisation, autonomie azote EMAA 2013-2020

- Volet azote :
- optimiser le cycle de l'azote au niveau local,
 - limiter les pertes (pollution des eaux),
 - réduire le recours aux engrais minéraux,
 - traiter et transporter l'azote organique

- Volet méthanisation :
- développer des unités de méthanisation agricoles,
 - valoriser les digestats de méthanisation (agronomie)
 - création d'une filière française

Plan 5 - Ambition Bio 2013-2017

Objectif : doublement des surfaces en bio d'ici fin 2017

- 6 axes :
- développer la production
 - structurer les filières
 - développer la consommation et conquérir des marchés
 - renforcer la recherche et la diffusion des résultats
 - former les acteurs agricoles et agroalimentaires
 - adapter la réglementation

Plan 6 - Protéines végétales 2014-2020

- Les enjeux :
- sécuriser les rendements
 - intégrer dans les assolements des cultures riches en protéines
 - sécuriser les débouchés
 - viser l'indépendance protéique pour les consommations humaines et animales
 - améliorer la concertation entre les différents acteurs de la filière

- Trois axes
- développer la production et renforcer l'autonomie fourragère des élevages
 - poursuivre les efforts de recherche et de formation
 - renforcer le dialogue interprofessionnel et avec le secteur céréalier

Plan 7 - Développement de l'agroforesterie 2015-2020

- 5 axes pour dynamiser :- mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement (données statistiques, référentiels technico-économiques)
- améliorer le cadre réglementaire et juridique, renforcer les appuis financiers (PAC, baux ruraux, leviers fiscaux, compensations environnementales)
 - développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie (implication de l'enseignement agricole, développement du conseil, communication)
 - améliorer la valorisation productions de l'agroforesterie (développement de filières locales bois-énergie, développement d'une filière arbres et arbustes locaux)
 - promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international

Plan 8 - Plan semences et plants

Plan semences et plants 1 : 2011-2015

- 7 axes :
- clarifier les modalités de conservation et de diffusion des ressources phytogénétiques
 - rendre les informations sur la propriété intellectuelle accessible aux utilisateurs
 - faire évoluer les conditions d'accès et de maintien au catalogue des variétés
 - orienter le progrès génétique vers des variétés adaptées à des conduites culturales diversifiées (réduction d'intrants)
 - garantir l'adéquation du système de certification avec les politiques publiques
 - élargir la gouvernance du dispositif d'orientation des politiques publiques des semences
 - promouvoir l'approche française dans le cadre communautaire

Plan semences et plants 2 : 2015-2019

- 6 axes :
- structurer la conservation des ressources phytogénétiques
 - favoriser l'innovation au service de l'agro-écologie
 - adapter les critères d'inscription des variétés pour une agriculture multiperformante
 - développer des processus innovants de production
 - conforter le dispositif de contrôle et certification des semences et plants
 - assurer la promotion des intérêts français à l'international

Plan enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie

- 4 axes :
- encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie
 - mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions
 - amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation
 - développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes